

MARSILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du cinq octobre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absents ayant donné pouvoir : Madame Martine RENAUD à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Jean-Claude ABADIE, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Gilles DEVICQ

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Annie COURCY, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 05/10/2022	Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	04
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	12
23	Pour	12
Nombre de membres présents	13	Contre
03	00	

22.68 - Budget exercice 2022 - Décision modificative n° 2

A l'aune de l'exécution du budget primitif 2022, il apparaît nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements. Ceux-ci ont pour effet d'augmenter le montant global des sections :

- section de fonctionnement : + 86 950€,
- section d'investissement : +74 650€.

1 - Section de fonctionnement

Les ajustements proposés portent le montant global de la section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 4 217 045,86€.

Section de fonctionnement - dépenses : + 86 950€

Les ajustements requis sont les suivants :

- Inscription de crédits supplémentaires, à hauteur de + 15 500€, pour couvrir l'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) :

- Augmentation du poste « énergie et électricité » en raison de la très forte inflation des prix de l'énergie, et du poste « locations mobilières de matériel roulant » nécessaires à la réalisation des travaux en régie, dont le volume est plus important que prévu : + 20 500€ ;
- Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de 5 000€ de l'enveloppe des travaux d'entretien courant sur les bâtiments publics : les crédits prévus au

budget primitif ne seront pas consommés car ce type de travaux est, autant que possible, financé sur la section d'investissement ou internalisé.

~~Modification de la répartition des crédits~~ pour le paiement des charges de personnel (chapitre 012), sans effet sur le montant global du chapitre, afin de prendre en compte le recours plus important aux personnels contractuels extérieurs, lequel est compensé par une baisse des rémunérations des titulaires (absences pour maladie, mutation vers une autre collectivité).

- Diminution de la participation de la commune au titre du Fonds de péréquation intercommunale et communale : - 4 000€, la contribution notifiée est moindre que prévu.

- Augmentation des charges de gestion courante (chapitre 65) pour couvrir le versement obligatoire au fonds pour le Droit Individuel à la Formation des élus (rattrapage exercice 2021 + prévision exercice 2022) : +800€.

- Augmentation du virement à la section d'investissement, pour prendre en compte les travaux en régie, et équilibrer la section de fonctionnement : + 74 650€.

Ces dépenses supplémentaires sont intégralement couvertes par des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Section de fonctionnement - recettes : + 86 950€

- Augmentation des remboursements sur rémunérations (article 6419 - chapitre 13) : + 27 900€ correspondant aux remboursements de l'assurance statutaire sur les rémunérations versées aux agents en arrêt maladie, et aux remboursements des cotisations retraites versées pour un agent ayant renouvelé son détachement auprès d'un autre employeur.

- La valeur des travaux réalisés en régie s'avère plus importante que prévu. Il convient de prévoir les crédits suffisants pour réaliser les écritures d'ordre afférentes : + 27 000€.

- La dotation de solidarité communautaire versée par la CDA, dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier qui n'était pas encore finalisé lors du vote du budget primitif en mars 2022, est plus importante que prévu : + 20 000€ (article 73221 - chapitre 73).

- Augmentation des produits de gestion courante (chapitre 75) : +9 900€, qui s'expliquent par l'augmentation de la demande de location de salles municipales, par la cession de matériel communal (tondeuse, scène), et par des remboursements d'assurance suite à sinistre.

- La vente de parts sociales peu rémunératrices (25€ / an) détenues auprès du Crédit Agricole a permis d'encaisser 2 150€.

2 - Section d'investissement

Les ajustements proposés conduisent à une augmentation du budget global de la section, qui passe de 3 056 774,26€ à 3 131 424,26€.

Section d'investissement - recettes : + 74 650€

La présente décision modificative intègre l'augmentation du virement provenant de la section de fonctionnement (cf. ci-avant).

Section d'investissement - dépenses : + 74 650€

Les ajustements réalisés concernent :

- l'inscription de crédits pour frais d'insertion dans les journaux d'annonces légales des marchés publics passés par la commune (par exemple, rénovation générale des écoles) : + 3 050€ au chapitre 20 - article 2033 ;

L'augmentation des crédits inscrits pour la valorisation des travaux en régie en section d'investissement, permettant de récupérer partiellement la TVA sur l'achat des matériels et matériaux : 27 000€, au chapitre 040 - article 21351 ;

- l'augmentation des crédits inscrits au chapitre 23 - article 2313, pour équilibrer la section d'investissement : + 44 600€.

En conséquence,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2022, relative à l'adoption du budget primitif 2022,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2022, relative à l'adoption de la décision modificative budgétaire n° 1,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits à l'aune de l'exécution budgétaire,
Considérant la régularisation proposée, qui conduit à augmenter le montant de la section de fonctionnement de 86 950€, et celui de la section d'investissement de 74 650€,
Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 4 abstentions (MM CHANABAUD, DEVICQ, BESSARD et ABADIE),
- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal, comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Crédits après DM2
Chapitre	Article	Libellé				
11	60612	Energie et électricité	99 220,00	0,00	17 500,00	116 720,00
11	61351	Locations mobilières de matériel roulant (grues, nacelles, etc.)	5 000,00	0,00	3 000,00	8 000,00
11	615221	Bâtiments publics	35 000,00	0,00	-5 000,00	30 000,00
Total 011		Charges à caractère général	602 173,00	0,00	15 500,00	617 673,00
12	6218	Personnel extérieur	70 000,00	0,00	20 000,00	90 000,00
12	64111	Rémunération principale	719 000,00	0,00	-20 000,00	699 000,00
Total 012		Charges de personnel	968 800,00	0,00	0,00	968 800,00
14	7392221	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	14 000,00	0,00	-4 000,00	10 000,00
Total 14		Atténuations de produits	14 000,00	0,00	-4 000,00	10 000,00
65	65315	Formations (DIF élus)	0,00	0,00	800,00	800,00
Total 65		Autres charges de gestion courante	247 065,00	+347,60	800,00	248 212,60
Total 023		Virement à la section d'investissement	2 283 935,43	-14 860,60	74 650,00	2 343 724,83
Total		Total Dépenses Fonctionnement	4 130 095,86	0,00	86 950,00	4 217 045,86

		Recettes	Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Crédits après DM2
Chapitre	Article	Libellé				
13	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	18 100,00	0,00	27 900,00	46 000,00
Total 013		Atténuations de charges	18 100,00	0,00	27 900,00	46 000,00
042	722	Immobilisations corporelles	10 000	0	27 000,00	37 000,00
Total 042		Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000,00	0	27 000,00	37 000,00
73	73212	Dotation de solidarité communautaire	82 197,00	0	20 000,00	102 197,00
Total 73		Impôts et taxes	1 760 223,00	0	20 000,00	1 780 223,00
75	752	Revenus des immeubles	4 900,00	0	2 400,00	7 300,00
75	75888	Autres	9 000,00	0	7 500,00	16 500,00
Total 75		Autres produits de gestion courante	14 100,00	0	9 900,00	24 000,00
76	761	Produits de participations	0,00	0	2 150,00	2 150,00
Total 76		Produits financiers	0,00	0	2 150,00	2 150,00
Total		Total Recettes Fonctionnement	4 130 095,86	0,00	86 950,00	4 217 045,86

AR Prefecture

017-211702220-20221010-2268-BF
 Reçu le 13/10/2022
 Publié le 13/10/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Crédits après DM2
Chapitre	Article	Libellé				
20	2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	3 050,00	4 050,00
Total 20		Immobilisations incorporelles	45 416,00	60 000,00	3 050,00	108 466,00
23	2313	Constructions	1 188 622,63	-46 347,60	44 600,00	1 186 875,03
Total 23		Immobilisations en cours	1 903 314,63	-46 347,60	44 600,00	1 901 567,03
040	21351	Installations générales, agencements, aménagements	10 000,00	0,00	27 000,00	37 000,00
Total 040		Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	10 000,00	0,00	27 000,00	37 000,00
Total		Total Dépenses Investissement	3 043 121,86	13 652,40	74 650,00	3 131 424,26

Recettes			Ouverture de crédits 2022	Décision modificative 1	Décision modificative 2	Crédits après DM1
Chapitre	Article	Libellé				
Total 021		Virement de la section de fonctionnement	2 283 935,43	-14 860,60	74 650,00	2 343 724,83
Total		Total Recettes Investissement	3 043 121,86	13 652,40	74 650,00	3 131 424,26

Fait et délibéré les jours, mois et an que
 dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 11 octobre 2022

Le Maire,
 Hervé PINEAU



Le Secrétaire,
 Joseph GARCIA